



Compte rendu du CTS des DIECCTE et DIRECCTE

Du 2 décembre 2019

Ce CTS a été présidé conjointement par Messieurs Jean-Martin DELORME, SGCMAS adjoint des Ministères sociaux et Grégoire PARMENTIER SGMEF.

Les organisations syndicales présentes : UNSA ITEFA, CGT, FO, SUD, la CFDT était représentée par un expert.

Le premier point abordé a été l'OTE, de nombreuses questions ont été posées par les représentants syndicaux :

- **La mise en place des SGC (Secrétariats Généraux Communs) :**

Le président indique que le calendrier de leur mise en place ne sera pas identique sur tout le territoire, il s'échelonne à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Les agents, qui seront affectés dans les SGC, auront pour instances compétentes les CTS des Préfectures. Ainsi, les actions sociales dont ils bénéficieront dépendront des préfectures, le règlement intérieur sera également celui des préfectures.

Les OS ont manifesté leur inquiétude sur ce point, il est possible que cet état de fait entraîne des pertes d'acquis, pour exemple un agent qui s'est vu accordé des dispositions de télétravail, pourrait voir son organisation de travail modifiée unilatéralement.

- **Le SIT :** les représentants du personnel ont rappelé la spécificité de l'Inspection du Travail dont l'indépendance est encadrée, entre autres, par l'article 6, et les moyens par les articles 9 et 10 de la convention 81 de l'OIT. S'agissant de la ligne hiérarchique, le président a précisé qu'un travail est en cours et renvoie le sujet au prochain CTM. Toutefois, il assure qu'il n'y aura pas de délégation donnée au préfet.

L'UNSA ITEFA demande également des éclaircissements quant à l'articulation entre les Unités de contrôle qui seront placées en DDI et celle de l'URACTI dont les attributions sont de niveau régional. Elles ont vocation à s'inscrire dans l'organigramme (pôle T) des nouvelles Directions régionales. Le président a pris en compte cette alerte et s'est engagé à se rapprocher de la DGT.

- **Les organigrammes DDI** : l'administration n'aura pas vocation à donner son accord sur son élaboration à l'exclusion du SIT.
- **Les organigrammes des nouvelles Directions régionales** : Le nom de ces nouvelles Directions n'est pas encore arrêté. Toutefois il n'y aura pas d'organigramme type sauf pour le pôle Travail. L'UNSA ITEFA demande de savoir, quel est le délai envisagé pour la parution du décret de création de cette nouvelle structure ? La réponse est restée floue. Il semble que sa parution ne sera pas immédiate.
- **Les modalités de relation entre le niveau régional et départemental** : Le lien hiérarchique qui existait entre les UR et les UD DIRECCTE disparaît au bénéfice d'une relation fonctionnelle. Le Président insiste sur la nécessité de la mise en place d'une animation fonctionnelle forte.
- **Le dialogue social** : Cette nouvelle organisation territoriale des services de l'État nécessiterait la mise en place de nouvelles élections professionnelles qui doivent se mettre en place en fin d'année 2020. Il y aurait donc de nouvelles élections pour les futures Directions régionales (affaires sociales/finances) mais également pour les DDI, pour celles-ci l'organisation sera à la main du ministère de l'intérieur soit : les préfets.

Réforme des services en charge du développement économique (S2ER) dans les DIRECCTE :

Un constat : 67 agents n'ont pas trouvé à ce jour un reclassement. Les CAP de fin d'année devraient permettre à certains de ces collègues de trouver une nouvelle affectation. Au regard des engagements pris par le SGMEF, le président réaffirme qu'il n'y aura pas de date butoir au reclassement. Toutefois, l'objectif de réalisation des solutions d'emploi est prévu pour le début de l'été prochain.

Projet de décret relatif aux secrétariats généraux communs d'Outre mer (pour avis) :

Ce décret ne concerne pas la Guyane pour laquelle un décret spécifique est paru.

Le président insiste sur l'autorité fonctionnelle des chefs de service ainsi le directeur départemental n'est pas démuné de ses prérogatives décisionnelles.

A ce jour, 246 ETP DDCS et DDCSPP contribuent à des missions SG :

- 118 ETP « Jeunesse et sport » auront vocation à rejoindre les DRAJES .
- Les 128 autres seront affectés dans les SGC.

En ce qui concerne le positionnement des agents, le président insiste sur le droit au retour dont la durée pourra être allongée.

Il est également favorable au dispositif de lettre de mission prévue par le protocole d'accord RH.

Consultation :

Contre : CGT, FO, SUD

Abstention : UNSA ITEFA

La CFDT n'a pas pu prendre part au vote n'étant représentée que par expert.

Bilan Service Civique :

Le renouvellement de l'accord vient d'être renouvelé pour 3 ans. Depuis mai 2016, 335 contrats de volontaires signés dans les Ministères sociaux dont 18 missions dans les DIRECCTE.

Toutefois, ce bilan ne permet pas de connaître les sorties « positives » de ce dispositif. En effet, l'Agence du Service Civique ne garde pas contact avec les jeunes une fois le contrat terminé. En tout état de cause, l'évaluation de cette mesure est complexe car elle ne s'inscrit pas dans un dispositif d'insertion professionnelle comme par exemple l'IAE.

